



**PARRAINAGE CIVIL**

**Feuille de renseignements**

Date prévue: .....

(La date de cérémonie est déterminée par les parents et par l'agent du service de l'État Civil en fonction des disponibilités.)

Père: .....

Adresse du père:

.....  
.....

Mère: .....

Adresse de la mère:

.....  
.....

Numéro de téléphone: Père: ..... Mère: .....

Les deux parents seront-ils présents: OUI  NON

Parrain / marraine: Nom: .....

Prénom: .....

Adresse:

.....  
.....

Parrain / marraine: Nom: .....

Prénom: .....

Adresse:

.....  
.....

**En complément de cette feuille de renseignements, merci de fournir les éléments suivants:**

**1 - Le livret de famille**

**2 - Les photocopies des pièces d'identité de chacun des parents**

**3 - Les photocopies des pièces d'identité pour le parrain et la marraine**

**4 - Un justificatif de domicile des parents datant de moins de trois mois**

**5 - L'acte de naissance de l'enfant à parrainer datant de moins de trois mois.**



## Baptême civil (baptême républicain)

### **Un peu d'histoire...**

Créé sous la révolution, inspiré des valeurs républicaines, le baptême civil ou républicain est une solution pour les parents qui souhaitent offrir à leurs enfants un parrain et une marraine et une petite cérémonie placée sous le signe de la liberté. Le baptême civil ou républicain est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs de la république. Historiquement, la notion de baptême républicain remonte au décret du 20 prairial an II (8 Juin 1794). Même si le baptême républicain n'est pas un acte d'état civil comme les autres et qu'il n'engage pas les différentes parties, il n'en reste pas néanmoins un acte citoyen. Ce baptême est l'engagement moral des parrains et marraines d'accompagner l'enfant dans les différentes étapes de sa vie.

### **But et signification du baptême civil**

Des familles, qui ne sont pas croyantes et qui ne font donc pas baptiser leur enfant, souhaitent cependant une cérémonie officielle à l'occasion de la naissance de leur enfant. Le baptême civil a pour but de célébrer la naissance de l'enfant sans lui donner un caractère religieux. Il est aussi destiné à faire adhérer l'enfant aux valeurs républicaines.

### **Valeur légale du baptême civil**

Le baptême civil n'a aucune valeur légale. C'est un engagement moral des parrain et marraine vis-à-vis de leur filleul. Le certificat de parrainage n'a pas de valeur légale. Le Maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur le registre de l'état civil. De plus, il n'y a pas de registre officiel pour consigner les baptêmes civils.

### **Quel est le rôle des parrains et marraines civils en cas de décès des parents ?**

En cas de décès des parents, les parrains et marraines sont investis d'une responsabilité morale, mais la loi civile ne leur reconnaît aucun statut particulier. Ils ne sont donc pas forcément tuteurs de leur filleul. Le tuteur est désigné par le juge de tutelle et le conseil de famille. Parrains et marraines civils et religieux n'ont aucun droit. Mais on peut désigner le parrain comme tuteur par voie de testament notarié ou sous-seing privé (article 398 du code civil).

### **Quelles sont les différences entre le baptême civil et le baptême à l'église ?**

Ils n'ont pas le même sens et le même rôle. Le baptême civil a seulement pour but de célébrer la naissance d'un enfant et de lui donner un parrain et une marraine. La cérémonie est différente. Le baptême civil consiste seulement dans la désignation d'un parrain et d'une marraine.

Le baptême civil n'a pas de valeur légale Il ne donne pas de droit au parrain civil et à la marraine.